



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE

Courrier arrivé le

14 AVR. 2021

DREAL NORMANDIE
Unité bidépartementale Eure Orne

Le Préfet de région

à

DREAL Normandie
Cité administrative -
2 Rue Saint-Sever
BP 86002
76000 ROUEN CEDEX

À l'attention de Monsieur Charif GUEMBOUR,

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par :
Philippe FAJON
02.32.10.70.75

philippe.fajon@culture.gouv.fr

Références : IA0274242100003-1

CAEN, le 25 MARS 2021

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement

Références : NAGEL-SEEZ-MESNIL (EURE), 2021 - Usine traitement Bois
IA0274242100003
Votre courrier du 24 février 2021
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 25 février 2021.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de la région Normandie,
La directrice régionale des affaires culturelles,
et par subdélégation,
Le conservateur régional adjoint de l'archéologie.

Fabrice HENRION